

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG
COMMUNE DE HOMMARTING**

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE ORDINAIRE du 05 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 05 septembre 2017 à 19 heures 30 dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean – Louis NISSE, Maire, après convocation légale adressée par courrier le 29 août 2017.

Nombre des Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 13

Sous la présidence de Monsieur NISSE Jean-Louis, Maire

Présents : FROMANT Gilbert, SIFFERT Francis, MAUFROY Bernard, FROELIGER Marthe, CHARTON Carine, SITZ Virginie, MANGIN Aurélien, JUNGMANN Frédéric, WILHELM Bruno, LEININGER André, WURTH Nadia, JAECK Raymond,

Excusés : FISCHER Jean-Marie, MAZERAND-STOCKY Laurence,

2017-05- 45 Prix de l'are des terrains du Lotissement Les Jardins

Sur les conseils de Monsieur le Trésorier de SARREBOURG, Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux, de fixer le prix de l'are des terrains du lotissement les Jardins toute taxes comprises (TTC).

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de l'are TTC à :

5 500,80 € TTC / l'are, TVA sur marge de 825,12 € inclus.

2017-05-46 Avenant n°1 au marché de travaux « extension des locaux de l'accueil périscolaire de HOMMARTING – lot 5 » signé avec l'entreprise IDEAL CREATION

Dans le cadre des travaux d'extension de l'accueil périscolaire de HOMMARTING, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur un avenant au marché de travaux, lot n°5 « doublage-cloisons-faux plafond », dont le titulaire est l'entreprise IDEAL CREATION de NEUFCHATEAU.

L'objet de cet avenant concerne des travaux de fourniture et pose d'une cloison supplémentaire de distribution.

Dans un souci de pérennité de l'ouvrage et afin de prendre en compte les prestations complémentaires, un avenant doit être passé avec l'entreprise IDEAL CREATION de NEUFCHATEAU.

Montant du marché initial :

Total Marché initial

Montant total HT : 16 829,17 €

Montant total TTC : 20 195,00 €

Plus-value :

Montant total HT : 2 160,36 €

Montant total TTC : 2 592,43 €

Nouveau montant du marché modifié :

Total Marché modifié :

Montant total HT : 18 989,53 €

Montant total TTC : 22 787,43 €

Le montant initial du marché se voit augmenté de 12,84 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de travaux « extension des locaux de l'accueil périscolaire de HOMMARTING », dont le titulaire est l'entreprise IDEAL CREATION,
- APPROUVE le nouveau montant du marché de 18 989,53 € HT (22 787,43 € TTC),
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1.

2017-05-47 Avenant n°1 au marché de travaux « extension des locaux de l'accueil périscolaire de HOMMARTING – lot 8 » signé avec l'entreprise REIMEL MICHAEL

Dans le cadre des travaux d'extension de l'accueil périscolaire de HOMMARTING, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur un avenant au marché de travaux, lot n°8 «menuiserie intérieure», dont le titulaire est l'entreprise REIMEL MICHAEL de SAINT - LOUIS.

L'objet de cet avenant concerne des travaux de fourniture et pose de portes d'intérieure supplémentaires suite à la mise en place d'une cloison supplémentaire de distribution.

Dans un souci de pérennité de l'ouvrage et afin de prendre en compte les prestations complémentaires, un avenant doit être passé avec l'entreprise REIMEL MICHAEL de SAINT - LOUIS.

Montant du marché initial :

Total Marché initial

Montant total HT : 2 320,45 €

Montant total TTC : 2 784,54 €

Plus-value :

Montant total HT : 1 726,00 €

Montant total TTC : 2 071,20 €

Nouveau montant du marché modifié :

Total Marché modifié :

Montant total HT : 4 046,45 €

Montant total TTC : 4 855,74 €

Le montant initial du marché se voit augmenté de 74,38 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de travaux « extension des locaux de l'accueil périscolaire de HOMMARTING », dont le titulaire est l'entreprise REIMEL MICHAEL,
- APPROUVE le nouveau montant du marché de 4046,45 € HT (4 855,74 € TTC),
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1.

Délibération rendue exécutoire
Pour extrait conforme
HOMMARTING, le 07 septembre 2017

Le Maire,



Jean-Louis NISSE